RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: B05AB31A-DA67-826B-83B9-3E011C02532D

AVS
EURL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 531 206 068,
dont le siège social est situé : RUE DE LA FORET 95350 ST BRICE SOUS FORET

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026,
le 15 septembre,
à 14 heures,

Au siège social,

La SARL SP FINANCE au capital de 1 200 000 euros (RCS PONTOISE 502 464 126) ayant son siège social sis 6 CHEMIN DE VIARMES 95570 ATTAINVILLE et représentée par Monsieur Stephane LAGIER et Monsieur Philippe LAGIER co-gérants.

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 20,00 euros chacune émises par la société AVS,

Associée unique de ladite société,

La réunion est présidée par la société SP FINANCE, représentée par Monsieur Stephane LAGIER.

Après lecture du rapport du Gérant

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Les co-gérants, ont établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

Le rapport sur les opérations à l'ordre du jour a été adressé à l'associée unique, dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts.
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Docusign Envelope ID: B05AB31A-DA67-826B-83B9-3E011C02532D

DÉCISION 1

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société au 6 CHEMIN DE VIARMES 95570 ATTAINVILLE.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé au 6 CHEMIN DE VIARMES 95570 ATTAINVILLE. »

Le reste de l'article reste inchangé.

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Stephane LAGIER

